# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OLORON SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

#### യയയ

### SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2019

#### യയയ

#### Etaient présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,

M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,

M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON, Mme Denise MICHAUT,

M. Clément SERVAT, Adjoints,

Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES,

M. André LABARTHE, M. Michel ADAM, M. Jacques NAYA,

M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO,

M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL, M. Philippe CIER,

M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse BISTUÉ,

Mme Aurélie GIRAUDON, Mme Anne BARBET, M. Patrick MAILLET,

M. Raymond VILLALBA, Conseillers Municipaux.

#### Etaient représentés :

Mme Dominique FOIX donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.

M. Pierre SERENA donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.

Mme Aracéli ETCHENIQUE donne pouvoir à M. David CORBIN.

Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Michel ADAM.

Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à Mme Maylis DEL PIANTA.

Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Ing-On TORCAL.

M. Jean-Etienne GAILLAT donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY.

M. Jean-Pierre ARANJO donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUE.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25 Nombre de votants : 33

Monsieur André VIGNOT a été désigné Secrétaire de séance.

#### യയയ

## 39 - FOURNITURE D'EAU POTABLE AUX ABONNÉS DES COMMUNES DE BIDOS ET PRECILHON

Monsieur Gérard ROSENTHAL expose qu'en raison de la situation géographique particulière des parcelles concernées et de la configuration des réseaux de distribution de fourniture d'eau potable, il est nécessaire d'arrêter les modalités techniques et financières afférentes à cette fourniture d'eau pour les propriétés énoncées ci-après, sur les communes de Bidos et de Précilhon :

- Impasse Paul Damarix à Bidos : Parcelles n° 19, 21 et 23
- 9, impasse de la Barrière à Précilhon : Parcelle n° C0023

A cette fin, une convention a été élaborée pour chaque commune.

Vu les conventions ci-jointes,

Ouï cet exposé, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 24 septembre 2019.

Suivent les signatures.-

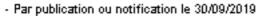
Le Maire,

AFFICHE LE 01/10/2019



Hervé LUCBÉREILH

Acte certifié exécutoire



- Par transmission au Contrôle de Légalité le 30/09/2019